

RESOLUTION

Objet : Accord de coopération avec la Communauté andine

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-Interpol, réunie en sa 71^{ème} session à Yaoundé, du 21 au 24 octobre 2002,

AYANT PRIS CONNAISSANCE du rapport AG-2002-RAP-25, intitulé « Projet d'Accord de coopération avec la Communauté andine »,

RECONNAISSANT l'intérêt de formaliser les relations entre l'O.I.P.C.-Interpol et la Communauté andine, dans un accord qui permette un soutien aux initiatives en matière de coopération policière dans la région concernée,

RAPPELANT l'article 41 du Statut de l'Organisation,

APPROUVE l'Accord de coopération figurant en annexe 1 du rapport AG-2002-RAP-25 ;

DONNE MANDAT au Secrétaire Général pour le signer.

Adoptée.